

Conductrice en transport scolaire V.L

Par **Eds86**, le **18/03/2019** à **10:28**

Bonjour,

Je suis conductrice en transport scolaire sous CDI temps partiel de 3 heures/jour, soit 12 heures/semaine

Un trajet par semaine est effectué par un parent de l'élève et plus quelques absences ponctuelles(maladies, sorties scolaires..) Mon employeur ne me paye pas ces trajets, est ce légal ? ces absences étant indépendantes de ma volonté.

Je vous remercie par avance pour vos réponses